

Réunion de lancement des concertations Culture et patrimoine

9 mars 2023



Programme de la matinée

- **Introduction par la vice-présidente Culture, Patrimoine, Francophonie, Langues et cultures régionales, Charline CLAVEAU**
- **Présentation de la démarche d'élaboration d'un Contrat régional de filière Culture et patrimoine, suivie d'échanges avec les participants**
- **Présentation de la démarche de révision des règlements d'interventions Spectacle vivant et Manifestations, suivie d'échanges avec les participants**
- **Présentation de la démarche de Feuille de route Transitions, suivie d'échanges avec les participants**
- **Echanges avec les participants**

Elaboration du contrat régional de filière (CRF)

Métiers de la Culture et du patrimoine



Contexte

- Le nouveau **CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine (2023-27)**, qui sera présenté à l'assemblée plénière du Conseil régional le 12 juin 2023, , prévoit la mise en place d'une politique contractuelle entre la Région, l'Etat, Pôle Emploi et les représentants des professions, afin d'inscrire le développement des formations et de l'orientation professionnelle.
- **Le Contrat régional de filière (CRF)** est le cadre contractuel prévu par le CPRDFOP autour des enjeux Orientation-Formation-Emploi au sein des filières professionnelles.
- **2 grands objectifs pour les CRF :**
 - mobiliser les politiques régionales en soutien à la dynamique des filières économiques,
 - tenir compte des besoins exprimés par les acteurs pour adapter les réponses régionales.

Axes de travail pour le CRF culture

La démarche CRF permet d'aborder toute problématique relevant du champ Orientation, Formation, Emploi, que les partenaires considèrent comme prioritaire.

Dans le champ de la culture, cette démarche s'inscrit en complémentarité avec les contrats de filière sectoriels déjà existants.

Pas de budget spécifique dédié au CRF, mais mobilisation des dispositifs de droit commun.

Méthode de concertation

Une démarche partenariale de co-construction qui vise à s'accorder sur des priorités partagées et fixer des engagements réciproques qui seront contractualisés dans le CRF, puis déclinés dans des plans d'action annuels.

Et qui passe par :

- des rencontres bilatérales entre la Région et les partenaires (réseaux professionnels, Opco, agences régionales, Etat, Pôle Emploi,...)
- un travail entre Cap Métiers et l'Agence « A » sur la production d'un diagnostic Emploi/Formation, en lien avec les partenaires
- des réunions avec l'ensemble des partenaires : en **Comité technique** afin de formaliser des propositions, en **comité de pilotage** afin de valider les différentes étapes
- des groupes de travail associant les partenaires en tant que de besoin afin d'approfondir les questions.

Calendrier de la concertation

- **Rencontres bilatérales Région/Partenaires : Septembre 2022/janvier 2023**
- **Travail partenarial de formalisation des objectifs à contractualiser et des pistes d'action**
 - 1^{ère} réunion du Comité technique: 15 mars 2023
 - réunion de groupes de travail en tant que de besoin
 - Mai 2023 : réunion du Comité de pilotage, afin de valider les premières orientations partagées
- **3^{ème} trimestre 2023 : écriture du projet de CRF**
 - Comité de rédaction associant les partenaires
 - Validation par le Comité de pilotage
 - Expression de l'accord des parties signataires
- **Adoption du CRF** par le Conseil Régional : décembre 2023

Elaboration du nouveau règlement d'intervention Spectacle vivant



Contexte

3 crises successives qui « explosent » les modèles : Covid, Energies, Pratiques des publics. Ces différentes crises rebattent toutes les cartes et imposent de penser l'intervention régionale autrement.

Enjeux

Affirmer l'**enjeu régional des projets**.

Garantir la liberté de création et être attentif à la capacité des projets à s'inscrire dans le territoire et auprès de ses habitants

Le **chainage production / création / diffusion** : comment mieux produire pour que les œuvres circulent, soient bien accompagnées et trouvent un écho auprès du public ?

Différencier/adapter l'intervention aux projets matures et à ceux en devenir.

Bilan du précédent règlement d'intervention

Les chiffres clés de la période 2019-2022

57 millions d'€ (en crédits de fonctionnement)

1 127 opérateurs aidés (73% des demandes)

dont **653 compagnies aidées** (58% du total des demandes)

1,06 million€ de bonus et **1,05 million€** de volets (environ 2% du total)



Dispositifs de soutien OARA

12 millions d' € (dédiés à l'activité de l'OARA, tous dispositifs de soutiens confondus)

621 compagnies aidées

Bilan du précédent règlement d'intervention

Le RI comporte 5 dispositifs (1 par typologie d'opérateurs) et 2 appels à projets.

Les enjeux étaient de :

- Soutenir les égalités de genre et de territoire,
- Tendre vers un équilibre territorial,
- Proposer une mécanique simple qui permettent aux opérateurs – dès lors que leur projet était éligible – de savoir combien il pouvait attendre,
- Proposer des volets activables en fonction du projet,
- Soutenir à la fois la structuration, l'opération et l'information en cohérence et en complémentarité entre la Région et les agences.

Bilan du précédent règlement d'intervention

Les réussites :

Une vision régionale des opérateurs et du secteur / un soutien aux femmes porteuses de projets / une attention portée aux projets de territoires / une complémentarité de l'intervention régionale entre la Région et l'OARA (structuration /opération).

Les difficultés :

Un déséquilibre entre les besoins financiers en déploiement du RI et les contraintes budgétaires / une mécanique claire mais un peu rigide / des intentions qui se sont heurtées aux différentes crises.



Bilan du soutien de l'OARA – 2019 à 2022

L'OARA soutient la production, la fabrication et la diffusion du spectacle vivant néo-aquitain via **6 dispositifs** (coproductions, bourses à l'écriture musicale et dramatique, résidences en territoire, résidences à la MÉCA, aides à la diffusion en et hors région)

Les enjeux étaient de :

- Créer les conditions de la coopération pour favoriser la production, la fabrication et la diffusion des spectacles néo-aquitains
- Elargir le territoire de vie des spectacles néo-aquitains
- Faciliter la coopération entre les acteurs culturels afin d'accompagner au mieux les artistes néo-aquitains
- Dans l'attribution des soutiens, veiller aux équilibres territoriaux, à l'équilibre h/f des porteurs de projet soutenus. Une attention particulière est donnée aux projets respectueux de l'environnement (dans leur fabrication comme leur diffusion).



Bilan du soutien de l'OARA – 2019 à 2022

Les réussites :

L'OARA augmente la politique régionale de soutien au spectacle vivant en s'adaptant avec souplesse à la singularité de chaque projet. L'agence a une politique incitative (1 € engagé par l'OARA en génère en moyenne 5 à 7 fois plus sur les territoires via la production/fabrication/diffusion coopérée).

Les difficultés :

Sur la période 2019 à 2022, les partenaires culturels sont fragilisés par le contexte économique et l'accumulation des crises. Cette capacité d'action réduite fragilise les coopérations.

Bilan du précédent règlement d'intervention

Répartition des moyens

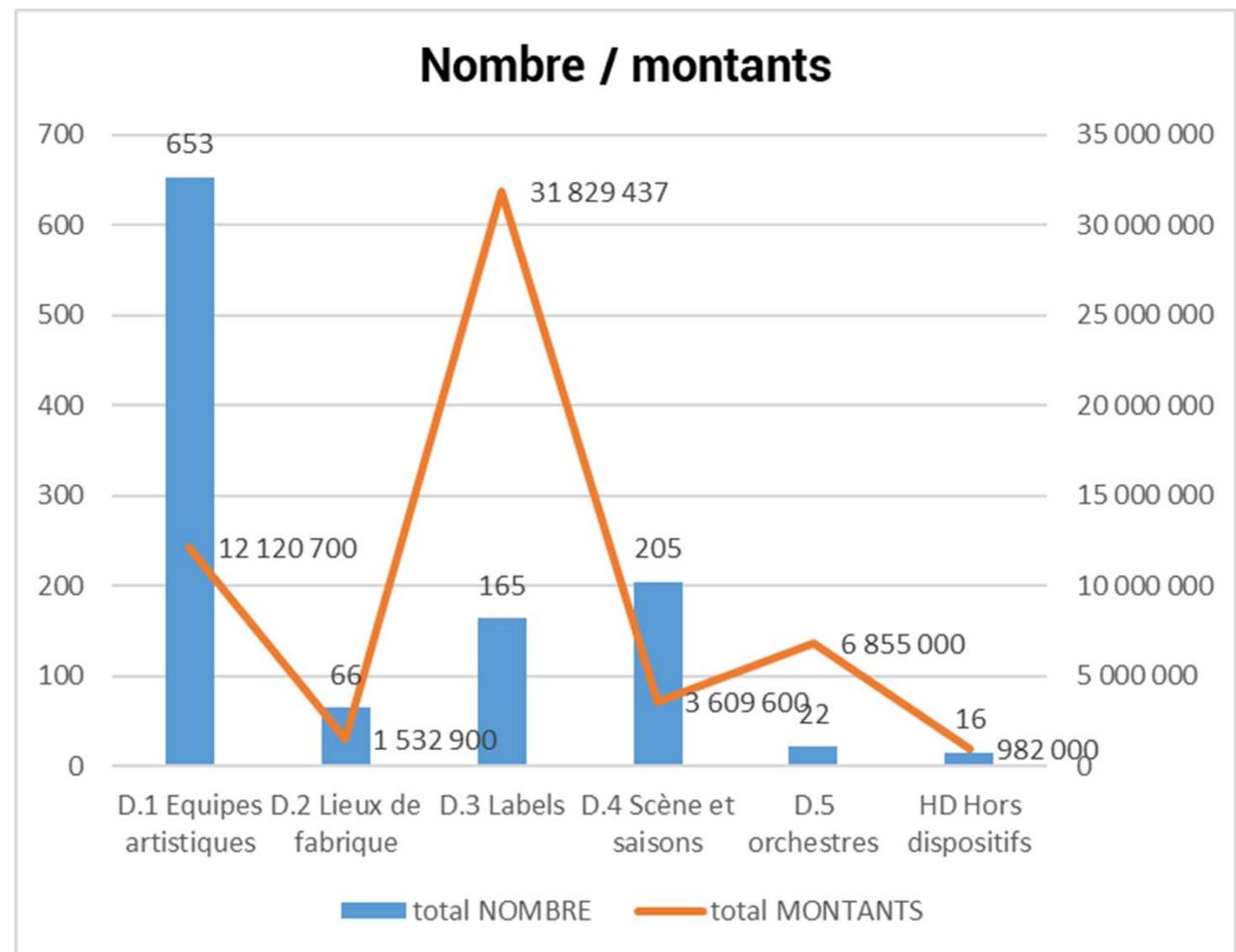
57 millions d'€ (2019-22)

une moyenne de 14 M d'€/an

Ce sont les labels qui mobilisent le plus de crédits (31,8 Md'€), puis les compagnies (12 Md'€).

En moyenne d'intervention, on se situe à 18500€ pour les Compagnies, et 17600€ pour les scènes et saisons.

Le HD correspond au soutien au réseau 535, à la Fédération Grand'rue, à l'URFR et à la convention Institut français.



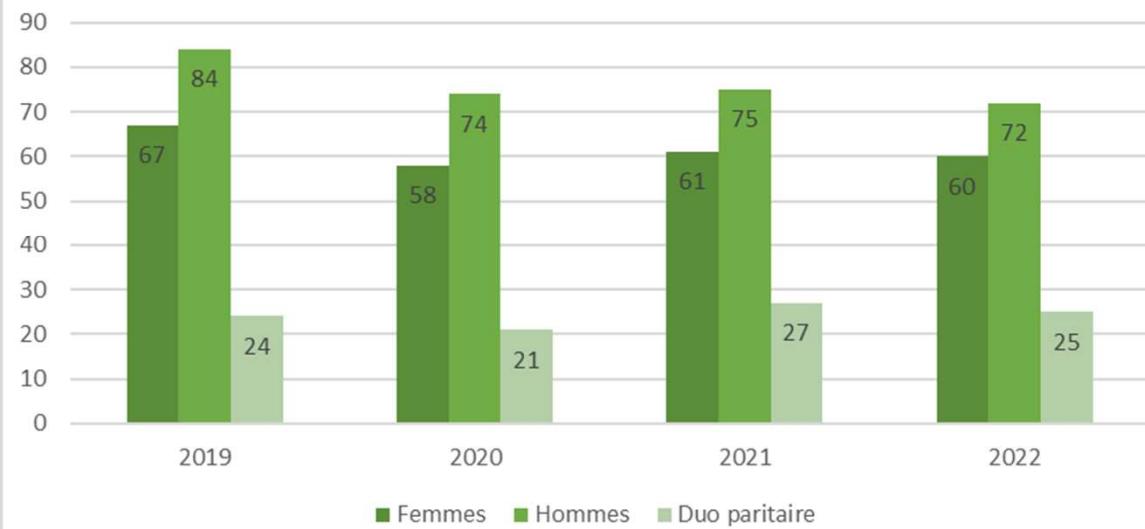
Bilan du précédent règlement d'intervention

Répartition des moyens

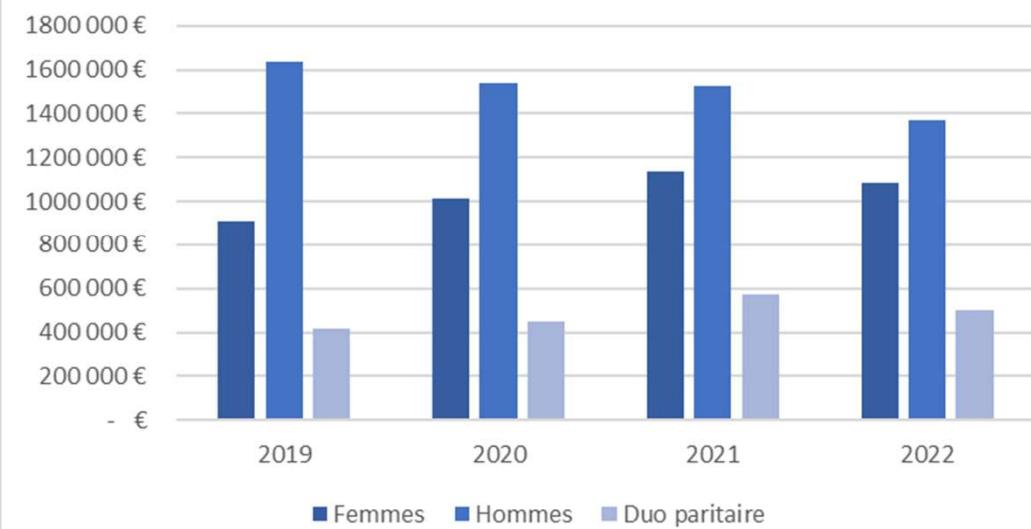
Directions générées

On note une moyenne de 17 000€ pour les Femmes et 20 000€ pour les hommes et les duos paritaires. > ***Ecart qui a tendance à se réduire***

D.1 Directions générées - retenus



Montant directions générées retenues



Bilan du précédent règlement d'intervention

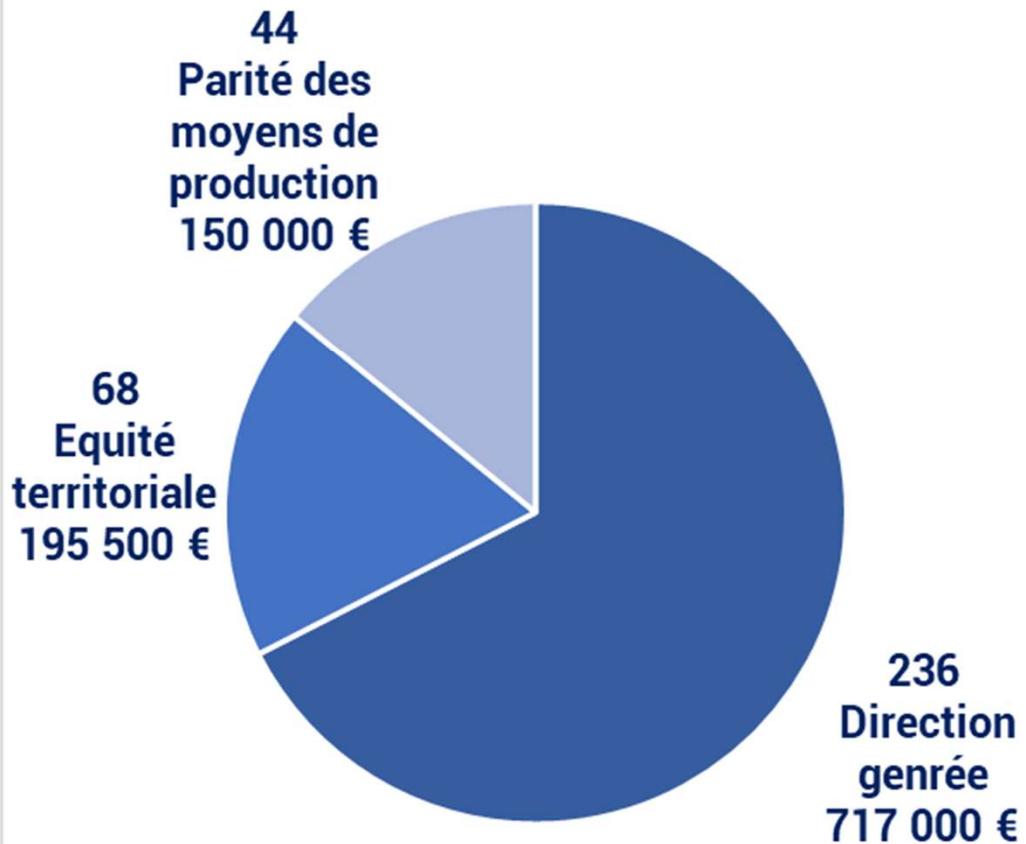
Mesures de rattrapage

1 062 500€ sur la période 2019-22
348 mesures de rattrapage

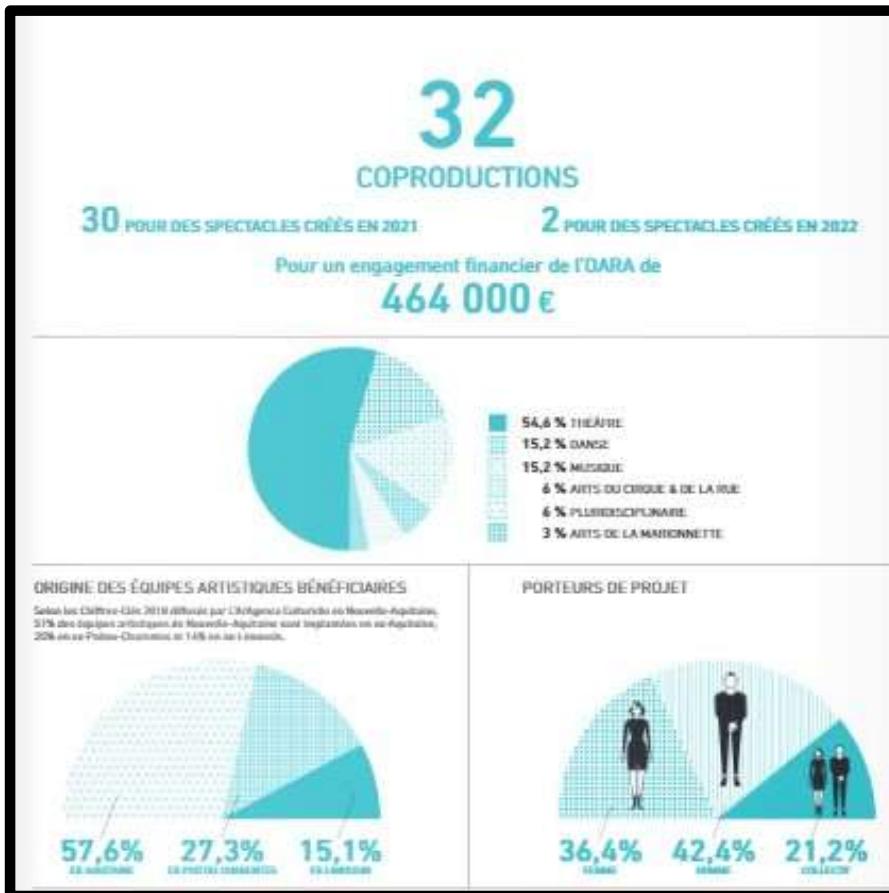
Le soutien aux **femmes porteuses de projets** a été largement demandé et quasiment systématiquement attribué.

En revanche la **Parité des moyens de production, moins sollicité**, est apparu moins pertinent.

MESURES DE RATTRAPAGE 2019/2022



Une vigilance à l'équilibre h/f des moyens de production : l'exemple des Coproductions OARA de l'année 2022



Bilan du précédent règlement d'intervention

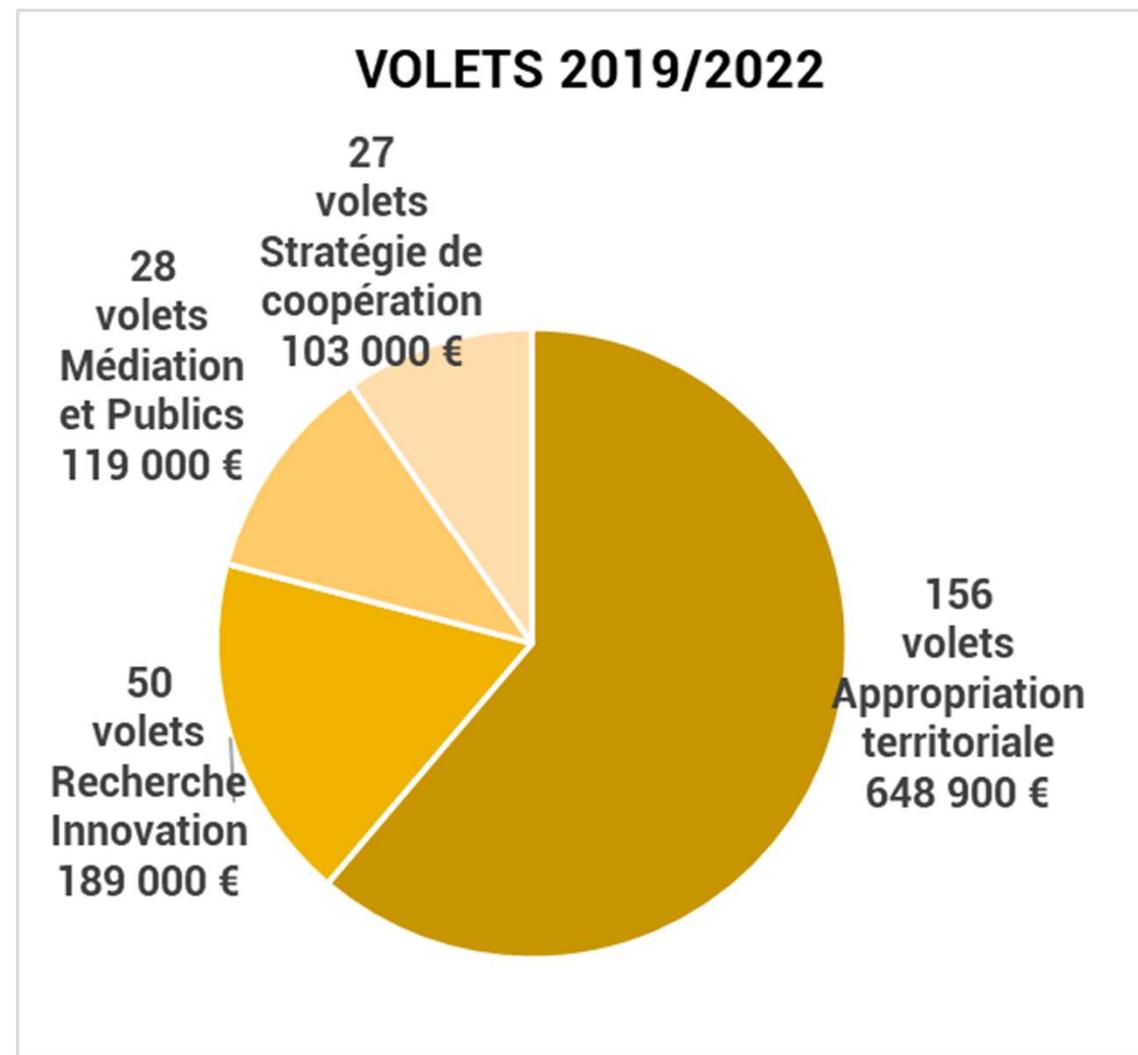
Volets

1 059 900€ sur la période 2019-22

261 volets mobilisés

Contrairement aux attentes, c'est **l'appropriation territoriale** qui a été le plus sollicité et attribué. Soit du fait de l'implantation des structures soit du déploiement de leur projet sur un territoire.

Les concertations révélaient plutôt le besoin de moyens complémentaires pour l'innovation et la recherche ou les stratégies de coopération.



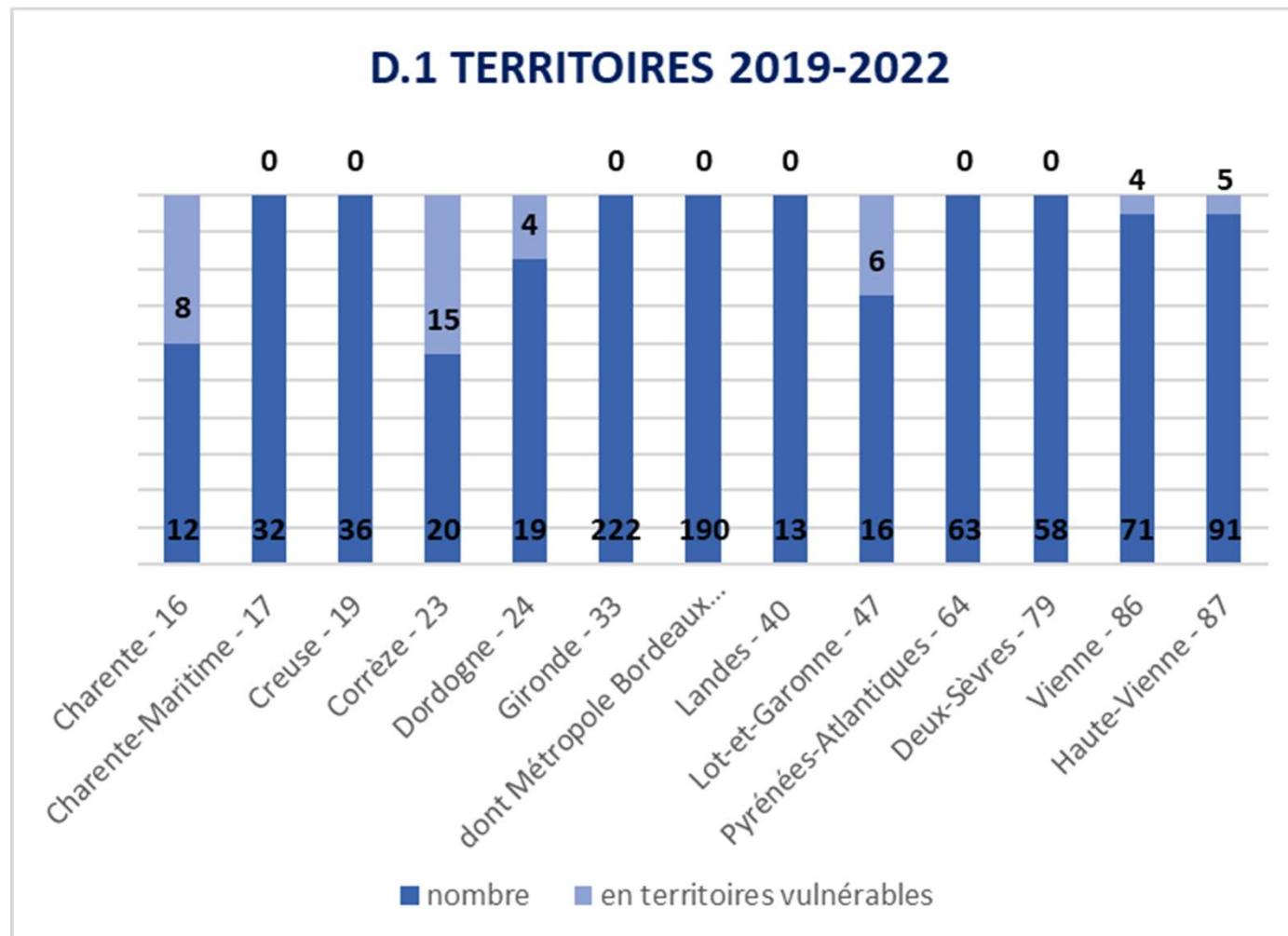
Bilan du précédent règlement d'intervention

Répartition territoriale Exemple des équipes art.

Les Compagnies sont principalement implantées et/ou travaillent dans les départements des anciennes capitales régionales.

Trois territoires ressortent :

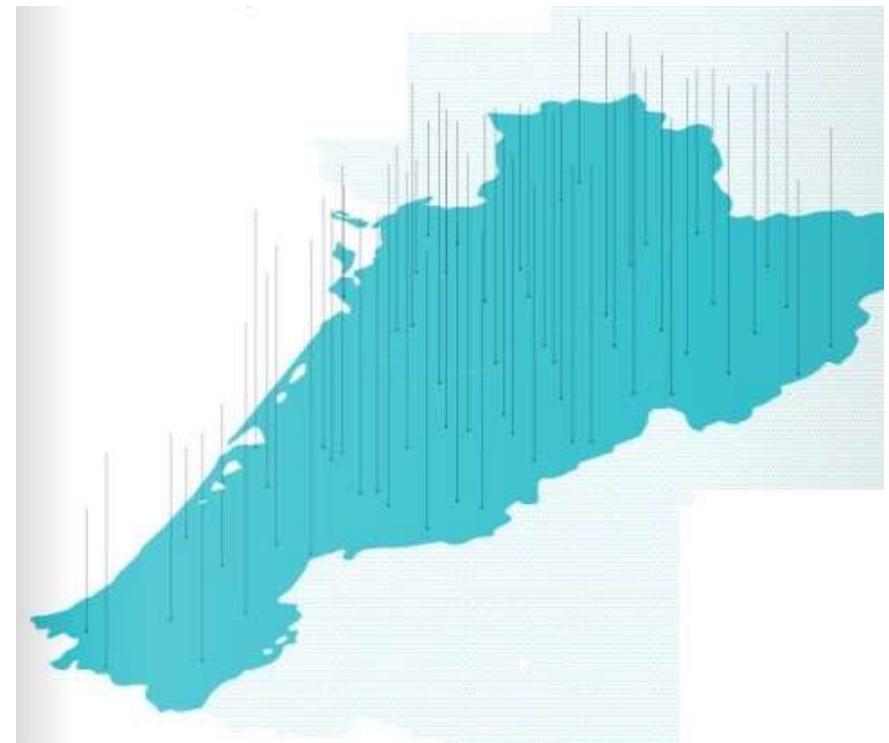
Charente, Corrèze Dordogne et Lot-et-Garonne où on retrouve le plus d'implantations en territoires dit « fragiles ».



Bilan de l'OARA en territoire

Les chiffres clés de la période 2019-2022

- En moyenne sur les 4 ans, **354 villes ont accueilli en diffusion un projet avec l'aide l'OARA** (190 en région Nouvelle-Aquitaine, 164 hors région Nouvelle-Aquitaine)
- **En 2022, l'OARA a soutenu 101 périodes de résidences en territoire dans 60 villes différentes de Nouvelle-Aquitaine** (soit 622 jours de résidences pour 53 projets)

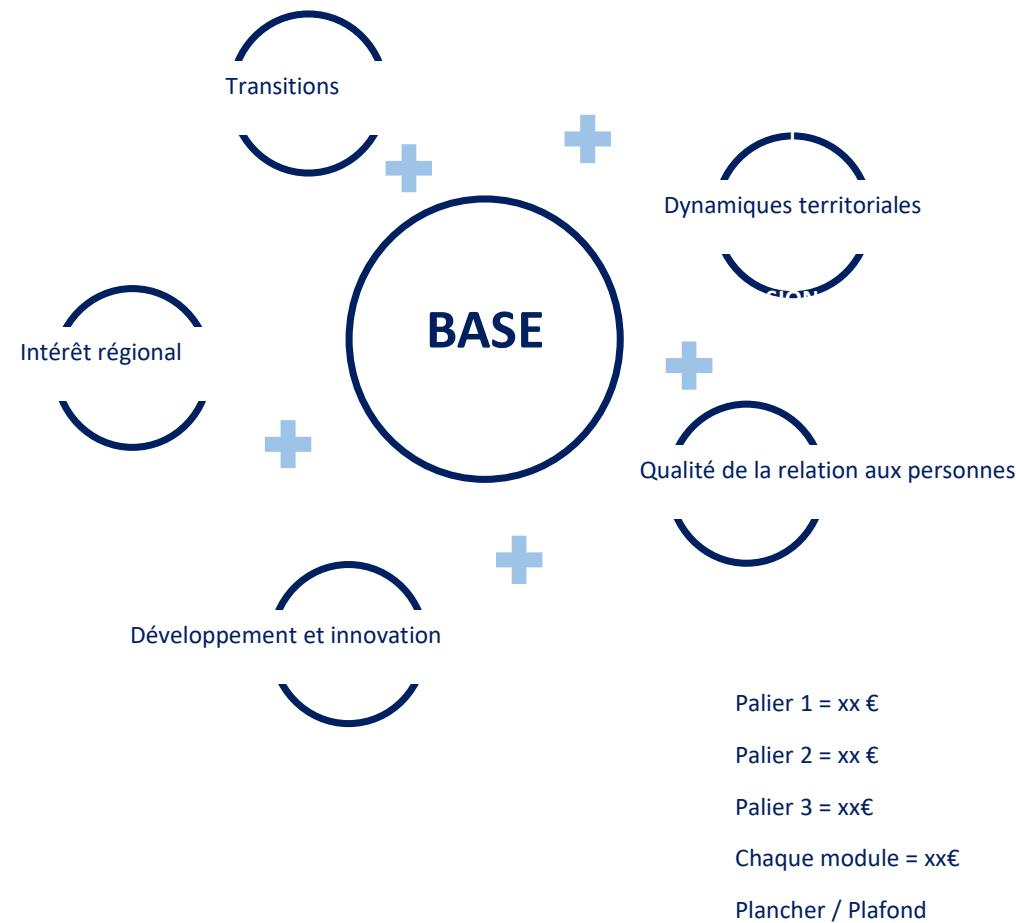


Axes de travail pour le futur règlement d'intervention

Une CONSTELLATION

3 typologies d'opérateurs :
OPÉRATEURS de la CREATION
OPÉRATEURS de la DIFFUSION
OPÉRATEURS HYBRIDES

Un mode de calcul simplifié :
Une base socle graduée et des modules qui peuvent s'ajouter par consensus : intérêt régional / dynamique territoriales / développement et innovation / qualité de la relation aux personnes / Transitions.



Axes de travail pour le futur règlement d'intervention

Une GALAXIE

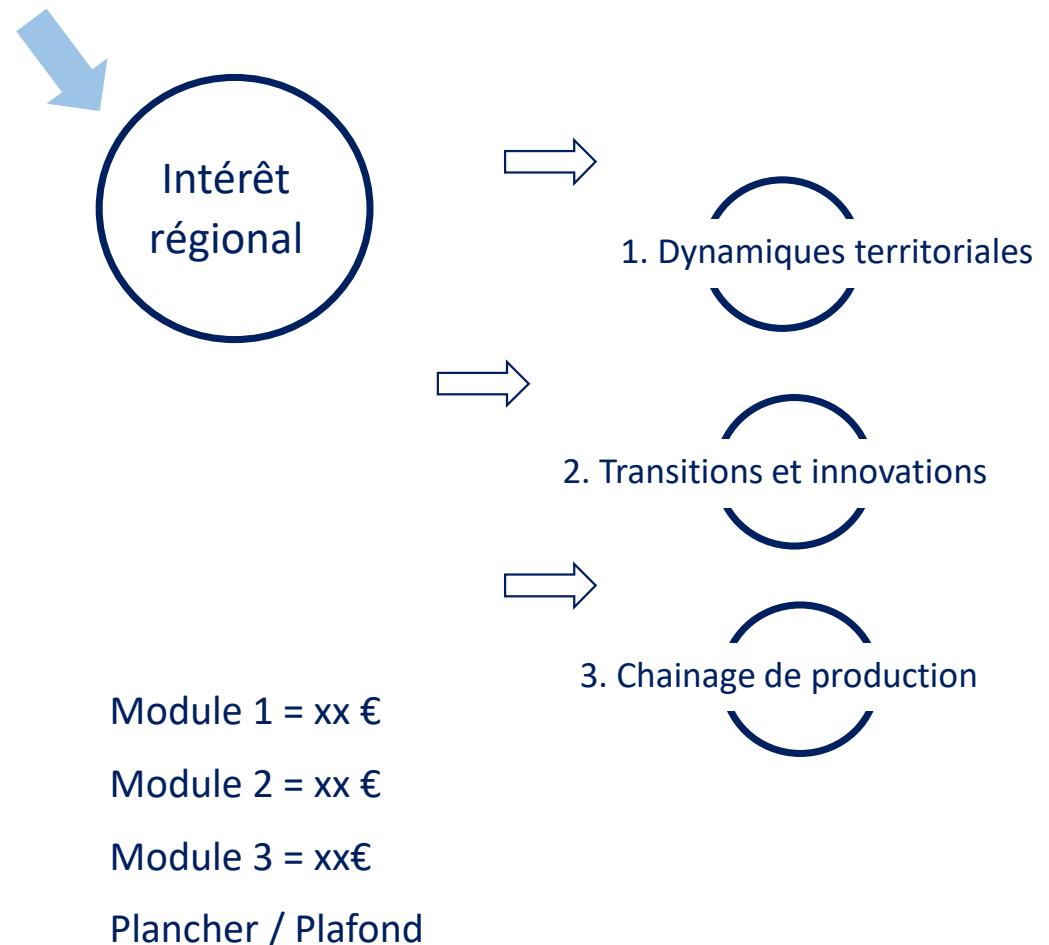
Pas de différenciation entre typologies d'opérateurs, une entrée conditionnée au principe d'intérêt régional sur la base de critères qui définissent les conditions de la réussite d'un projet artistique et culturel.

Un soutien par 3 blocs d'intérêt

Dynamique territoriale

Transitions et Innovation

Chainage de Production



Méthode de concertation

1 questionnaire

Envoyé à toutes les structures soutenues en 2022, qui aborde 2 volets : un bilan du RI et un axe prospectif (enjeux et mécanique)

3 groupes de travail

GT1 : rééquilibrage territorial

GT2 : Egalités et Transitions

GT3 : Mécanique du RI

Les participant.e.s : agences, réseaux, et professionnels par cooptation, animé par le service Spectacle Vivant

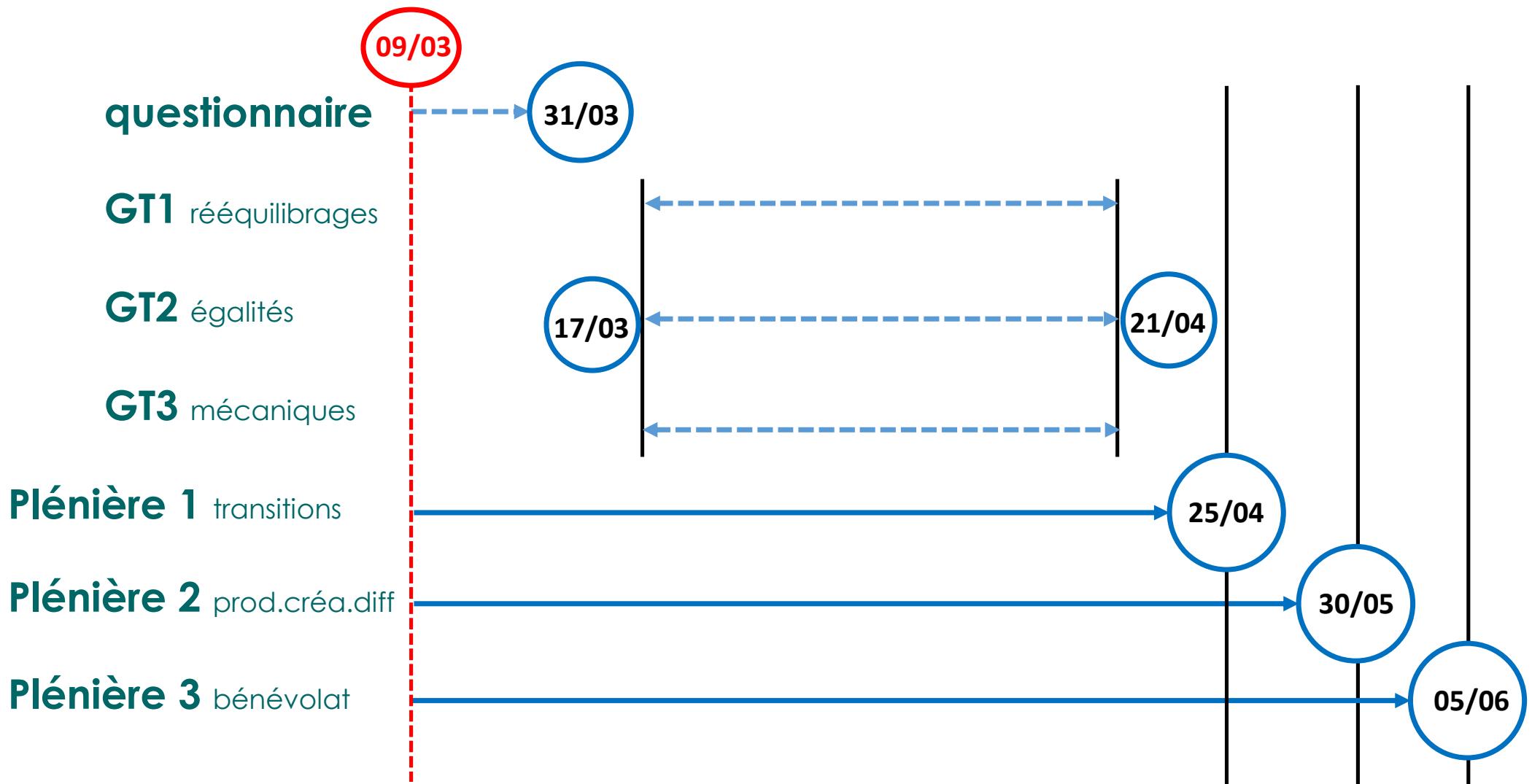
3 concertations en plénières en présentiel et visioconférence :

=> 25 avril à Bordeaux : Transitions

=> 30 mai à Limoges : Production, création, diffusion

=> 5 juin à Poitiers : Bénévolat et contributions

Calendrier de la concertation



Elaboration du nouveau règlement d'intervention Manifestations



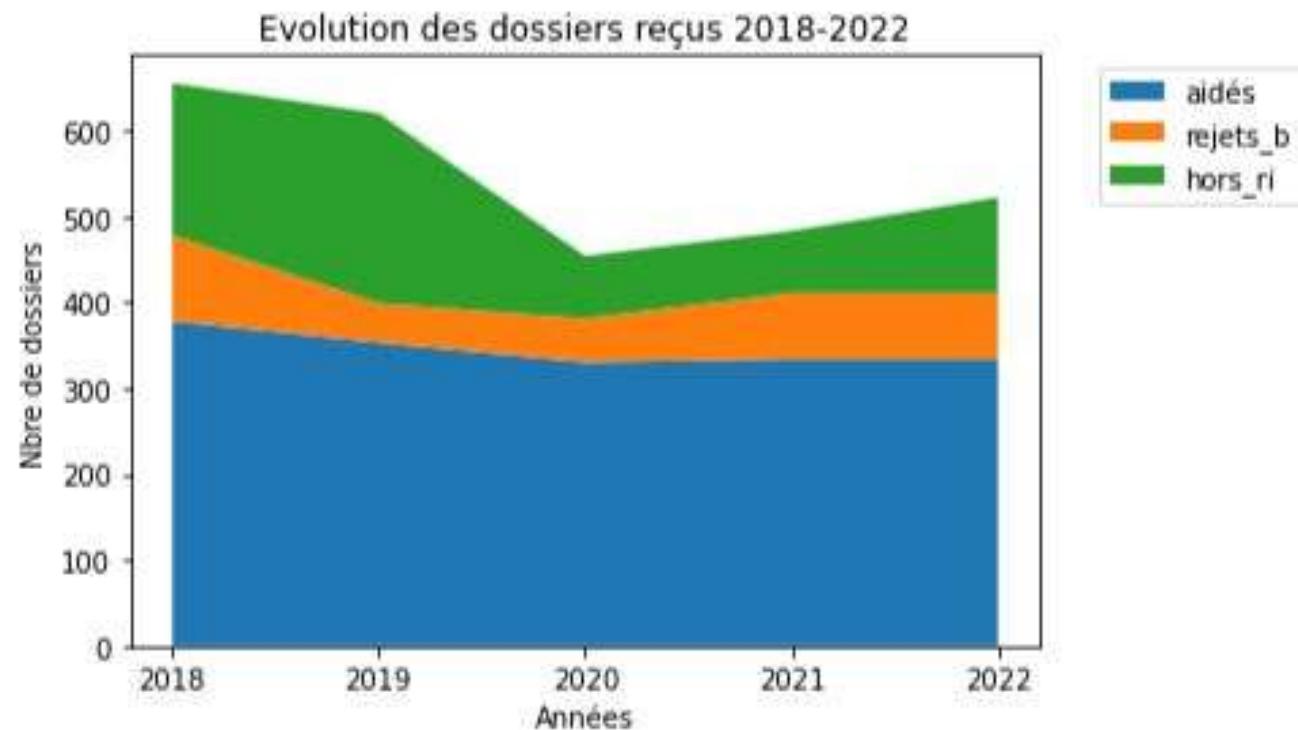
Contexte

Le Règlement d'intervention en faveur des manifestations culturelles, en vigueur depuis 2019, doit être réinterrogé face aux exigences contemporaines de **cohésion sociale et territoriale, de transitions écologique et numérique**, dans le cadre d'une situation budgétaire très tendue.

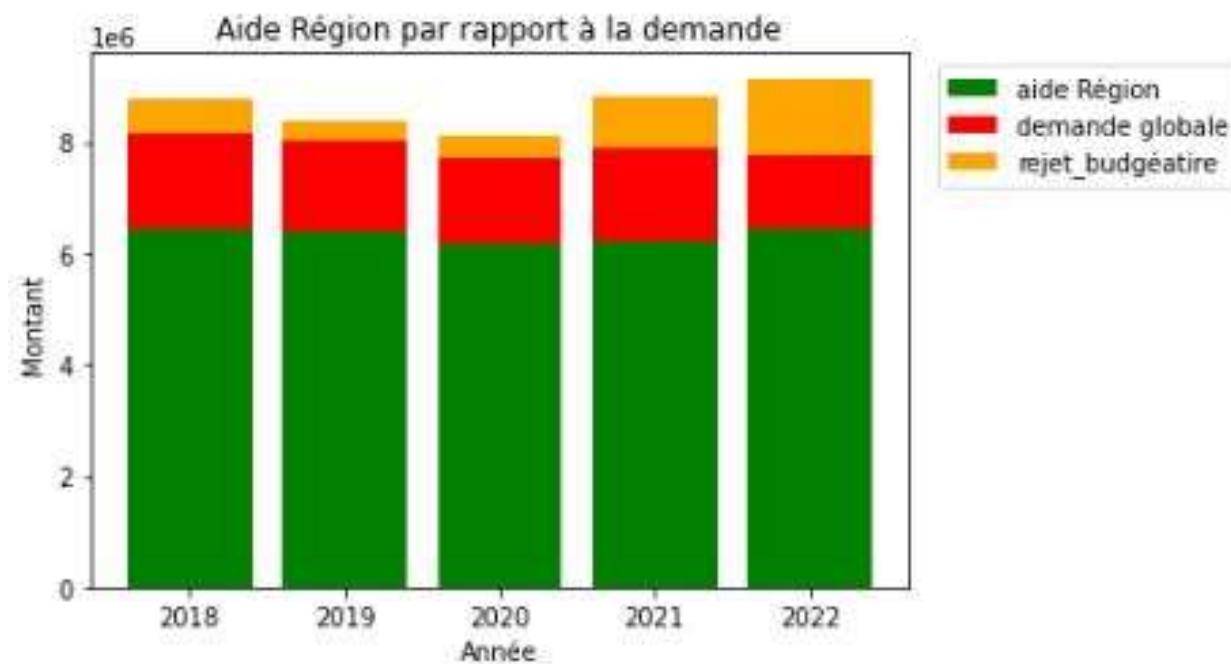
Après plus de 4 années de mise en oeuvre, il pose questions sur les points suivants :

- La disparité des aides entre territoires et/ou entre esthétiques
- Le rejet budgétaire de demandes concernant des projets présentant un intérêt pour le territoire
- Le manque de critérisation liée aux transitions

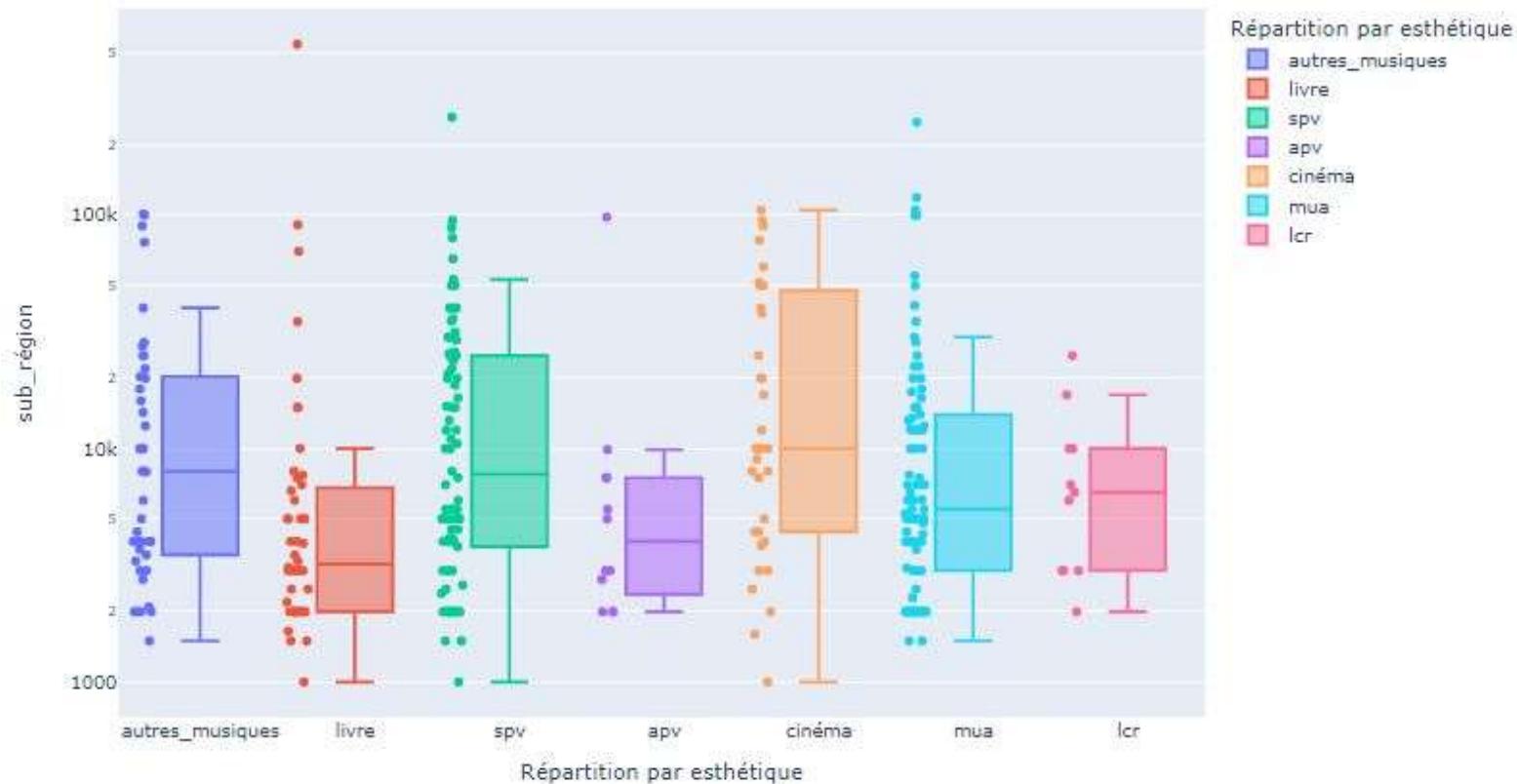
Bilan du précédent règlement d'intervention



Bilan du précédent règlement d'intervention

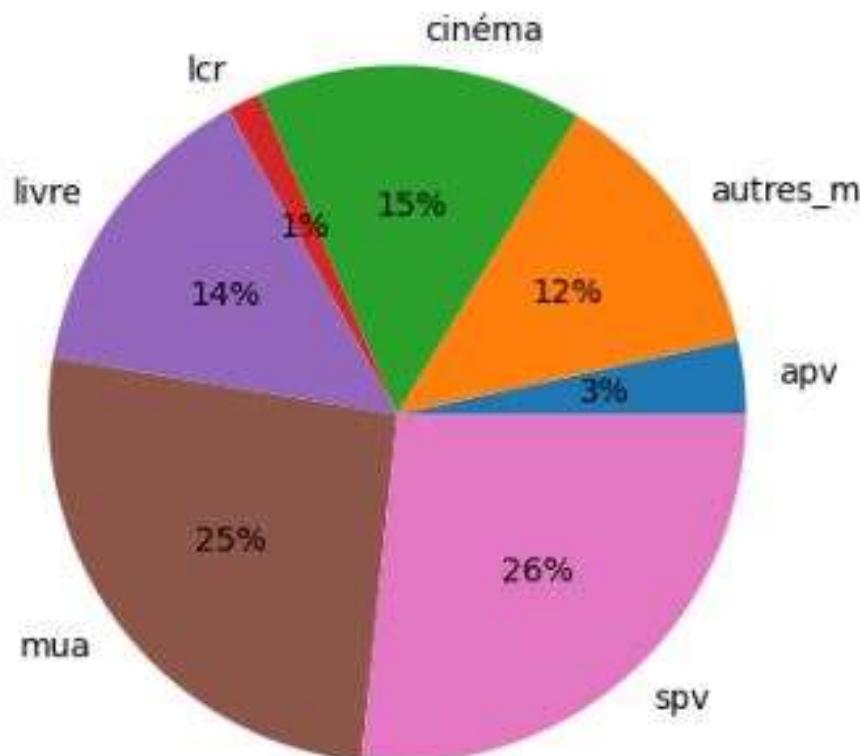


Bilan du précédent règlement d'intervention



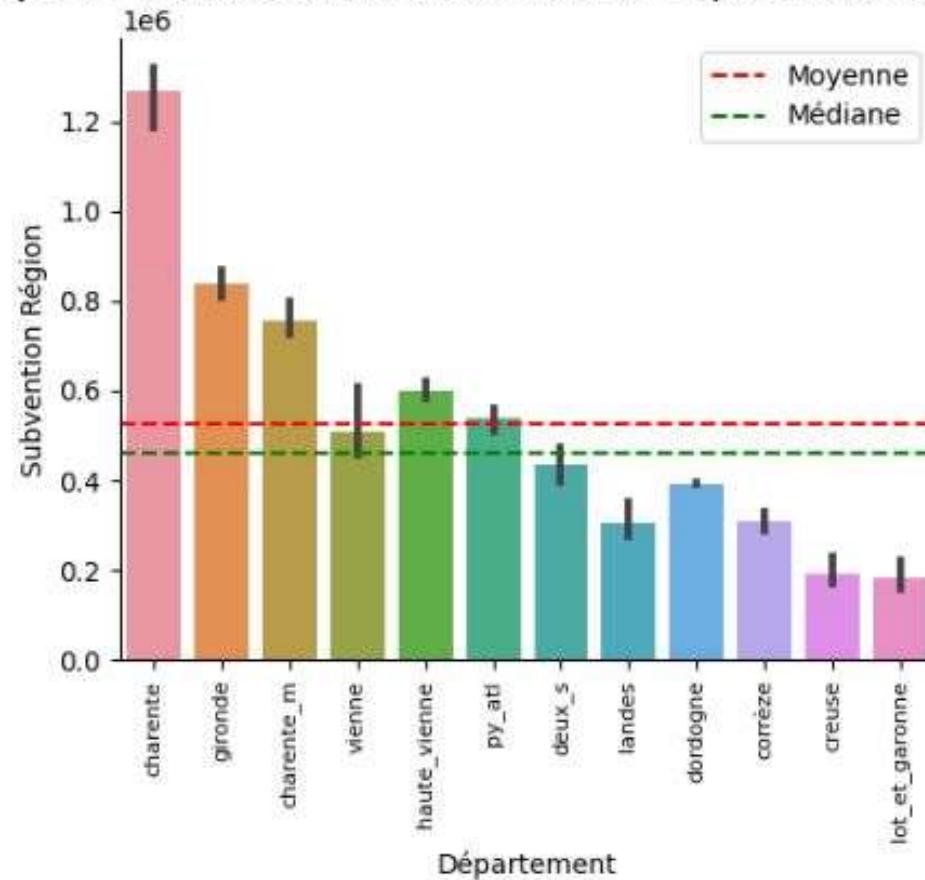
Bilan du précédent règlement d'intervention

Part en moyenne par esthétique 2018-2022

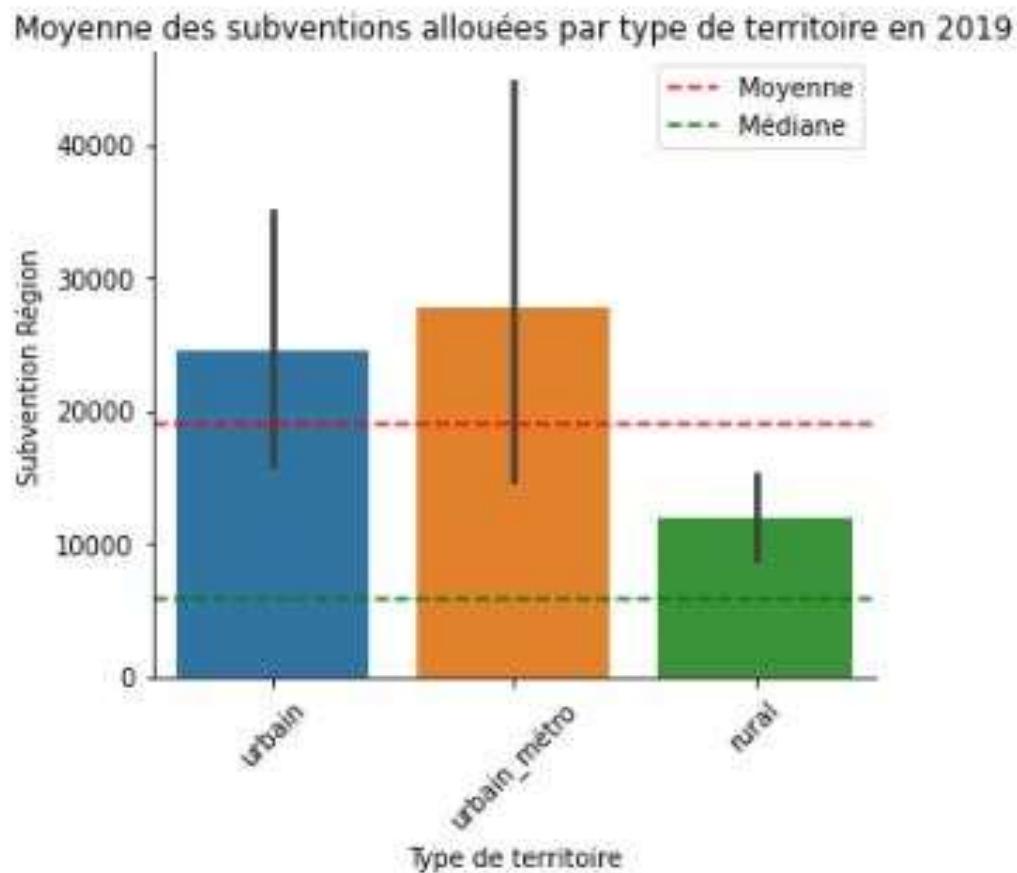


Bilan du précédent règlement d'intervention

Moyenne des subventions allouées aux 12 Départements 2018-2022



Bilan du précédent règlement d'intervention



Axes de travail pour le futur règlement d'intervention

Réinterroger la **définition de festival**

Tendre vers **davantage d'équité** par des critères d'éligibilité et/ou de différenciation liés :

- **aux territoires** : différenciation du montant d'aides selon la géographie en repérant les territoires à enjeux culturels
- à la **structure juridique des organisateurs**
- aux questions de **transitions**
- à la **situation financière** des opérateurs porteurs des manifestations

Calendrier de la concertation

Entre le 21 mars et le 3 avril : concertations par esthétique avec agences régionales et réseaux, partenaires, services et opérateurs des festivals et manifestations

En parallèle: échanges avec la DRAC, les collectivités territoriales, le CESER

En présentiel et visioconférence sur les 3 grandes thématiques :

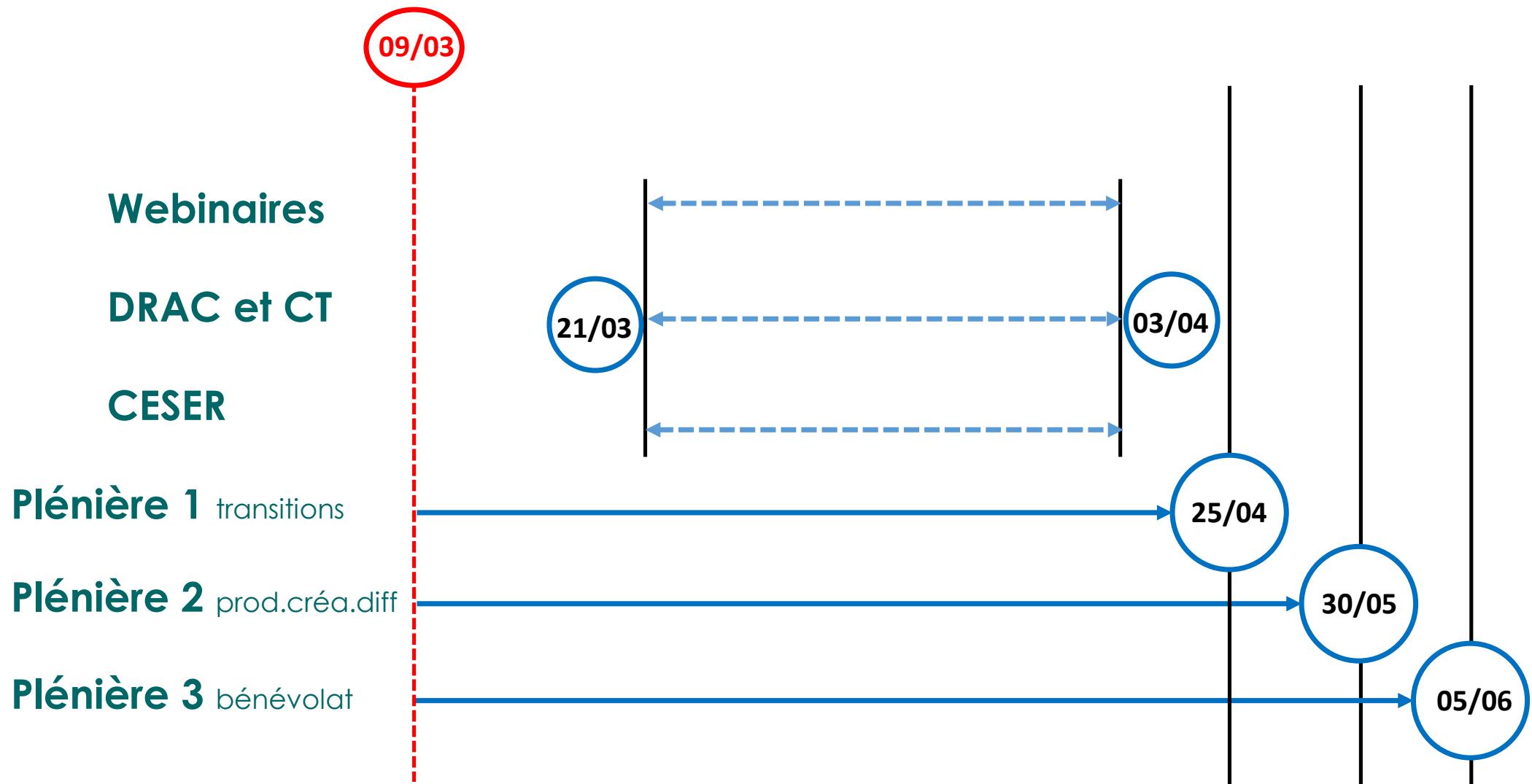
=> 25 avril à Bordeaux : Transitions

=> 30 mai à Limoges : Production, création, diffusion

=> 05 juin à Poitiers : Bénévolat et contributions

Le 16 octobre : adoption en séance plénière

Calendrier de la concertation



Elaboration de la feuille de route transitions

Echanges avec les participants